



ISSN N° 039 -6522 CPPAP N° 0605 S 05524
Directeur de la publication : Michel DEVRED
Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES N° 252 Octobre - Novembre 2005

AUX SECRETAIRES DE S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE, le 08 novembre 2005

CIRCULAIRE N° 3

Action :

↳ Manifestation du 19 novembre à Paris

Page 2

↳ Grève du 24 novembre à Lille

Page 3

Personnels :

↳ Frais de changement de résidence 2005-2006

Page 4

↳ Le point sur les droits syndicaux

Page 4

Droits et Liberté:

↳ Réseau Education Sans Frontières Arras Lens

Page 5

↳ Théâtre de l'opprimé

Page 5

Annexes:

↳ En grève le 24 novembre

Page 6

↳ De Robien attaque le SNES

Page 7

Pour la défense et le développement des services publics

MANIFESTATION A PARIS
Samedi 19 novembre
13H30 PLACE D'ITALIE

EDUCATION NATIONALE
GREVE NATIONALE
Jeudi 24 novembre
Avec manifestation régionale
14H30 A LILLE



ACTION

Manifestation samedi 19 novembre à PARIS Pour la défense et le développement des services publics



13 h 30 Place d'Italie
vers l'Assemblée Nationale
stand animation Sèvres Babylone

Après la manifestation du 5 mars à Guéret, puis la réunion à Angoulême s'est créée une Fédération Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics (voir US mag 626 du 7 octobre 2005).

La FSU, le SNES, ont été très présents dans toutes ces manifestations et moments de construction collective d'une riposte à la hauteur des attaques contre les services.

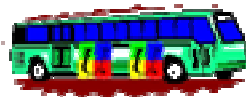
Nous partageons les analyses de la fédération nationale :

Les Services Publics sont indispensables à toute société se réclamant de la liberté, de l'égalité, de la laïcité, de la solidarité, et ce pour toute la population ; c'est toute notre vie quotidienne qui est concernée : l'Education, la Recherche, les équipements de la petite enfance, les services aux personnes âgées, la Santé, l'Emploi, la Poste, les Communications, les Transports, l'Energie, l'Eau, le Logement...

Nous refusons toutes les politiques de mise en concurrence, de déréglementation, de privatisation partielle ou totale, de fausse décentralisation. Ces politiques, menées sur les plans européen et international et que le gouvernement français a lui-même mises en œuvre durant de longues années, ont fragilisé le Secteur Public, réduit sa portée et souvent dégradé la qualité des services rendus. Elles ont favorisé le démantèlement systématique pratiqué actuellement. La directive Bolkestein et l'AGCS en sont aujourd'hui les symboles les plus criants.

Il nous faut mobiliser le 19 novembre pour :

- Résister à toute privatisation ou démantèlement
- Reconquérir les Services Publics de qualité et pour tous
- Exiger une autre politique en France et en Europe



LIGNE DE BUS POUR LE NORD	LIGNE DE BUS POUR LE PAS DE CALAIS
<p>Au départ de Lille : 10h près de la porte de Paris (face à l'hôtel de ville) ↳ <i>Inscription obligatoire au 06 74 53 26 03 (Jean Paul MACHEN)</i></p> <p>Au départ de Somain : à 9 h 45 face à la Mairie - de Lewarde à 10 h face à la Mairie - de Douai à 10 h 15 Place du Barlet ↳ <i>Inscription obligatoire au 03 27 88 70 07</i></p>	<p>Au départ de Calais : 9h00 Place de l'Hôtel de ville - de Saint Omer à 9 h 30 (sur l'A26 au péage) - de Béthune à 10 h 05 (sur l'A26, sortie Béthune) - d'Arras à 10 h 30 (sur l'A1 sortie Arras est)</p> <p>Participation au frais : 20 € (10 € pour les syndiqués FSU) Ces bus circuleront à condition d'être occupés au moins à 50%, il faut obligatoirement s'inscrire Inscription au 06 07 44 32 74 (Georges Bouchart) pour le mercredi 16 novembre dernier délai.</p>



EDUCATION NATIONALE : GREVE NATIONALE

Jeudi 24 novembre

avec manifestation régionale 14H30 à LILLE

Après le 4 octobre, le SNES a proposé à l'ensemble des organisations syndicales de poursuivre l'action dans l'unité, et de mobiliser les personnels de l'Éducation sur le retrait de la loi Fillon et sur le budget avec une grève nationale le 24 novembre.

Seule la Ferc-CGT a répondu positivement et lancé un appel national. Au niveau académique, l'intersyndicale de l'Éducation du 9 novembre permettra de savoir qui appelle également à l'action. Les réponses figureront sur le site académique du SNES.

Nous avons toutes les raisons de poursuivre les actions entamées depuis plus d'un an sur la loi Fillon et les choix budgétaires du gouvernement. Les derniers événements doivent nous y pousser :

- les déclarations menaçantes de Robien, qui veut casser le SNES pour imposer le mérite ! (voir annexe 2)
- celles du ministre de la Fonction publique sur les salaires.
- Le refus d'entendre les personnels sur le remplacement !
- La casse des statuts, que chacun peut aussi mesurer avec l'arrivée des assistants pédagogiques dont les missions relèvent du travail des enseignants. Qui pourrait croire anodin le fait d'avoir un volant de précaires à la flexibilité accrue, au salaire de misère, à côté des titulaires ?
- L'explosion de violence dans les zones défavorisées : c'est d'abord le fruit d'une politique de répression qui n'offre aucun espoir à des jeunes dont la perspective est le chômage et l'exclusion. Comment admettre la loi Fillon qui en excluant dès le primaire, en mettant à mal l'éducation prioritaire, en individualisant l'échec ne peut que renforcer encore les fractures que l'on prétendait combattre ?

Les revendications du SNES (annexe 1) reprennent celles énoncées depuis un an par l'intersyndicale. Le refus de poursuivre l'action ne saurait se justifier par les élections professionnelles du 6 décembre. Les actions démarrées en octobre doivent se poursuivre, et la nôtre peut favoriser la construction d'un mouvement unitaire. Mais nous ne pouvons laisser à d'autres (à qui, d'ailleurs ?) le soin de lutter contre la précarité, la dégradation de nos services (notamment la multiplication des services partagés, les suppressions de postes, l'affectation sur zones de remplacements de non volontaires...).

Le ministre doit savoir que, dans l'Éducation, le ras-le-bol est grand, mais la force de résistance aux dégradations aussi !

Notre plan d'action

(voir aussi courrier du S1 n°4)

➤ Poursuivre la lutte contre les remplacements de Robien

en diffusant le tract aux parents et aux élèves (cf. courrier du S1 numéro 4) et en faisant signer l'appel au refus collectif. Il est prévu de faire remonter au niveau national le 16 novembre.

➤ Le 24 novembre : grève nationale avec manifestation régionale

MANIFESTATION à LILLE : Départ prévu à 14H30

(le lieu sera définitivement fixé lors de l'intersyndicale du 9 novembre).

A l'issue de la manifestation :

Assemblée générale

des syndiqués du SNES

à 16h30, salle municipale en mairie annexe,

31 rue des Fossés, près de la place Rihour,

pour débattre des dernières mesures gouvernementales et des remplacements, ainsi que des suites de l'action.

BUS SNES-SNEP pour la manifestation

- **Bus n° 1** : Départ de MAUBEUGE (13h30 hôtel de ville), passage à VALENCIENNES (14h Place des acacias). *Inscription : Danièle PRZYBYLAK (06 13 50 57 76)*
- **Bus n° 2** : Départ de CAMBRAI (13h30 hôtel de ville). Passage à DOUAI (14h15 Place du Barlet). *Inscription : Denis Michalak (03 27 87 80 02)*
- **Bus n° 3** : départ de CALAIS (13 h 30 Hôtel de Ville), passage à GRANDE SYNTHE (14 h 00 parking Auchan/Boulangier). *Inscription : Gérald Berton au 03 21 96 96 35*
- **Bus n° 4** : départ de BETHUNE (13 h 30 Place Foch). Passage à LENS (14 h 00 place du Cantin). *Inscription : Jean-Claude Millecamps (03 21 67 23 88)*

Il est impératif de s'inscrire. En cas de choix de covoiturage et avec peu d'inscriptions avant le 21 novembre, les bus seront supprimés

Personnels

Faire le point sur les droits syndicaux : l'heure mensuelle d'information syndicale.

L'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat est régi par plus de 30 pages du **Recueil des Lois et Règlements 610-7-d**. Plusieurs paragraphes sont consacrés à l'heure mensuelle d'information syndicale (à distinguer de la simple réunion syndicale).

Le **Guide du chef d'établissement** ainsi que le **Guide des personnels de l'académie de Lille** (publié en août 2005 et distribué aux entrants dans l'académie) avancent une lecture partielle et partielle des textes officiels en omettant soigneusement de signaler la jurisprudence en la matière. Une telle lecture est de nature à amener quelques chefs d'établissement à poser des exigences n'ayant aucun fondement juridique lorsqu'un S1 souhaite organiser une réunion sur le temps de travail. Il nous a semblé important de faire le point sur cette question.

Le texte du décret du 28 mai 1982 avance que « les organisations syndicales les plus représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette réunion ne peut excéder une heure ». Au vu de la jurisprudence (**Arrêt du conseil d'Etat n° 67 166-67 175, séance du 18 juin 1986**), le nombre de réunions ne peut être limité sur l'année (seule limite possible : une réunion par mois), aucun calendrier ne peut être imposé. En 1990, un arrêt du Conseil d'Etat a annulé les retenues sur salaire opérées à l'encontre de collègues d'un établissement de l'académie de Créteil qui avaient utilisé le droit à l'heure syndicale en dépit de l'interdiction formulée par le chef d'établissement sur la base d'une circulaire rectorale dépourvue de toute valeur réglementaire (**Conseil d'Etat n°103-344, séance du 15 octobre 1990**). Enfin, « tout représentant mandaté par une organisation syndicale a libre accès aux réunions tenues par cette organisation (...) même s'il n'appartient pas au service dans lequel la réunion se tient.

Le chef de service doit être tenu informé de la venue de ce représentant avant la réunion » (**Décret 82-447, article 6**).

Sur la base de ces textes, nous conseillons donc aux collègues de prendre à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire l'heure d'information syndicale (soit une par mois). Nous leur conseillons également de prévenir le chef d'établissement une semaine à l'avance (par correction, afin qu'il puisse assurer la surveillance des élèves pendant ce temps mais aucun délai n'est prévu légalement !). Le chef d'établissement ne peut imposer le jour et l'heure ou interdire à un collègue de s'y rendre sous prétexte qu'il ne se serait pas à l'avance inscrit sur une éventuelle liste de participants, rien dans les textes n'y fait référence et de plus, ceci s'apparenterait à un fichage de l'activité syndicale, ce que la loi interdit. Une autorisation individuelle d'absence n'est prévue par le RLR que pour les stages et congrès syndicaux. Cette heure est valable pour tous les collègues mais sans obligation de la transformer en intersyndicale. Chaque syndicat de l'établissement peut se réunir séparément.

Le décret du 28 mai 1982 prévoit également d'autres dispositions rarement appliquées mais qui constituent la base de l'exercice des libertés publiques : Droit à un local syndical permanent, droit à des moyens de communication : reprographie, téléphone, accès internet, droit à l'affichage syndical, droit à la formation syndicale.

Nous vous demandons de signaler immédiatement au S3 toute tentative d'obstruction à l'exercice du droit syndical

Frais de changement de résidence sur le territoire métropolitain : année scolaire 2005-2006

Personnels d'Inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation, d'orientation, contractuels et assimilés.

Référence : Décret 90-437 du 28 Mai 1990 modifié par le décret n°2000-928 du 22 septembre 2000 - Circulaire d'application du 22 septembre 2000

Le changement de résidence doit résulter d'une affectation de l'agent dans une localité différente de celle dans laquelle il était affecté précédemment. Cette condition n'est pas exigée quand il s'agit d'occuper ou de libérer un logement concédé par nécessité absolue de service. Le déménagement doit être effectif et avoir pour but de se rapprocher de la résidence administrative. Le dossier financier « Etat des sommes dues » (document indispensable au paiement) doit être établi dans un délai de 12 mois maximum à compter de la date de changement de résidence administrative. Cette date constitue la date d'ouverture

des droits à remboursement des frais de changement de résidence. Les personnels estimant remplir les conditions pour bénéficier de l'indemnisation de leurs frais de changement de résidence, adresseront leur demande d'examen de leurs droits à l'aide de l'imprimé ci-joint à leur bureau de gestion intégrée à la Division des Personnels Enseignants ou à la DEATOSS. Ils recevront en retour :- soit l'arrêté d'ouverture des droits accompagné d'un dossier financier « Etat des sommes dues » à compléter et à renvoyer à la Division du Fonctionnement Général – bureau du budget - pour la liquidation et la mise en paiement de l'indemnité ;

- soit une réponse motivée en cas de refus.

L'existence d'un arrêté d'ouverture des droits n'implique pas systématiquement la prise en charge des frais de déménagement ; le dossier financier « Etat des sommes dues » doit répondre à l'ensemble des conditions prévues par le décret.



POUR SE FAIRE ENTENDRE : GREVE NATIONALE LE JEUDI 24 NOVEMBRE

Après le 4 octobre et la réussite de la mobilisation, la poursuite de l'action est indispensable dans le secteur de l'éducation et tout particulièrement le second degré. Le ministre persiste dans sa volonté d'imposer la loi Fillon, son décret sur les remplacements, la casse de nos statuts. Le budget annoncé entraînerait plusieurs centaines de suppressions à la rentrée dans l'académie. Alors que la situation sociale prouve qu'il faut renforcer les services publics, c'est leur casse qui est programmée !

Pour l'abrogation de la loi Fillon et une autre politique éducative

- Pour des objectifs ambitieux garantis par une loi de programmation budgétaire.
- Pour une vraie relance des ZEP et l'abandon des logiques de tri social.
- Pour le retrait du décret remplacement de Robien et de vraies solutions pour les remplacements de longue et de courte durées.
- Pour le respect du métier (monovalence, qualifications) et le maintien de règles nationales pour nos services, nos carrières, sans renforcement des hiérarchies locales.

Pour d'autres choix budgétaires

- Pour la création immédiate de 3 500 emplois d'enseignants comme première étape et la programmation de 18 000 recrutements par an pour les cinq ans à venir.
- Pour le réemploi des non-titulaires au chômage par milliers en cette rentrée.
- Pour le retour au recrutement d'étudiants-surveillants et l'arrêt de la multiplication de statuts de plus en plus précaires et de moins en moins qualifiés (assistants d'éducation, contrats vie scolaire...).

Pour une autre gestion des personnels

- Pour des règles nationales de mutation garantissant l'égalité de traitement sur tout le territoire et la mobilité du plus grand nombre.
- Pour des promotions permettant l'accès du plus grand nombre à l'échelon terminal de la hors-classe dans le respect des accords de 1989.

Pour la défense et le développement de l'emploi public et du service public

- Pour le rattrapage du pouvoir d'achat.
- La reconnaissance des qualifications.
- Le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions de retraites.
- La défense et l'amélioration des garanties statutaires.

Ne laissons pas passer ce budget de régression sans réagir. Refusons les actions ponctuelles et construisons l'unité en agissant dans notre secteur.

Pas de compromis sur le remplacement, l'avenir des jeunes et le droit à l'éducation pour tous

UN PLAN D'ACTION EN CONTINU :

- Poursuite de la campagne de signatures sur le remplacement. Le 16, envoi au rectorat et au ministère des refus collectifs de remplacement.

Le jeudi 24 novembre : grève nationale

- Le matin : AG dans les établissements
- 14h30 : **MANIFESTATION REGIONALE A LILLE**
- 16h 30 : **AG des syndiqués SNES** sur la loi Fillon et les remplacements, 31 rue des fossés (près de la place Rihour).



De Robien s'engage dans la campagne des élections professionnelles...contre le SNES

(interview du 29 octobre 2005 dans le Figaro : « Robien donne de la voix »)

Il nous a semblé nécessaire de vous donner l'intégralité de l'interview, afin que chacun-e puisse mesurer combien le SNES et le second degré sont dans le collimateur. Vous pourrez tour à tour découvrir les oiseaux de proie que sort les militants du Snes, mesurer à la fois la méconnaissance et la déformation de ce que sont les pratiques et orientations du SNES en matière de paritarisme et de rôle des élus, noter, avec amusement (?!), les accents « allégués » du ministre « la cogestion pour moi c'est non ! » Ne sait-il donc pas que pour le SNES c'est aussi non ! Derrière certaines approximations d'un ministre qui ne maîtrise visiblement pas bien les dossiers, percent des orientations claires : la remise en cause directe du paritarisme au profit d'un renforcement des pouvoirs des hiérarchies locales et de la carotte, une volonté de communiquer, d'occuper le terrain face au monopole syndical (?!).

L'exemple est particulièrement instructif : selon le ministre 75% des établissements n'ont pas transmis de protocole d'accord sur les remplacements ... c'est effectivement le genre de faits sur lequel il ne faudrait pas laisser aux syndicats le monopole de la communication ! Mais laissons la parole au Figaro et au ministre

« Face à des syndicats qui se sont arrogé le monopole de la parole - en n'hésitant pas, parfois, à désinformer les enseignants -, leur ministre hausse le ton. »

A chaque rentrée, la même scène se déroule en salles des profs : les enseignants syndiqués se précipitent sur leurs nouveaux collègues (30 000 cette année), un bulletin d'adhésion à la main, en leur expliquant qu'adhérer à leur syndicat constitue le meilleur des atouts pour faire aboutir une demande de mutation. Et cela marche, évidemment ; le Snes étant l'organisation qui en profite le plus. Fort de sa première place aux élections professionnelles (dont la prochaine édition aura lieu le 6 décembre prochain), ce syndicat s'en sert en effet pour attirer de jeunes professeurs bien moins convaincus par son discours politique que ne l'étaient leurs aînés. Sans cet argument consumériste, il ne pourrait sûrement pas maintenir le niveau de ses effectifs, et d'autant moins que la moitié des enseignants partira en retraite d'ici à sept ans. Mais l'ennui, c'est que cet argument, de même que certains autres, n'est pas conforme à la réalité, ainsi que nous l'explique Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale. »

Le Figaro Magazine : Un enseignant syndiqué (au Snes ou ailleurs) a-t-il vraiment plus de chances qu'un autre d'obtenir la mutation qu'il demande ?

Gilles de Robien : Sur le principe, ce n'est pas exact. C'est l'administration du ministère - le ministre, le recteur, l'inspecteur d'académie -, et elle seule, qui décide du mouvement et qui procède aux affectations. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que nous sommes dans un régime de paritarisme, et que ce régime associe les syndicats dans les commissions d'attribution, ce qui leur permet de défendre tel ou tel cas particulier. Mais leur avis n'y est que consultatif. En dernier ressort, la décision n'appartient qu'à l'Administration.

D'où vient dès lors que personne ne doute de l'influence dont jouissent les syndicats sur les attributions de postes ?

Probablement du fait qu'ils sont les premiers à en faire part aux intéressés. L'administration a davantage de procédures à respecter, qui la conduisent à être nécessairement plus lente : avant d'informer les nouveaux titulaires, elle doit vérifier leurs dossiers dans le moindre détail. Elle arrive donc après coup, ce qui permet aux syndicats de donner l'impression que le poste a été obtenu grâce à eux, puisqu'ils sont les premiers à l'annoncer.

Pourquoi ne communiquez-vous pas davantage sur cette question ?

Nous devons effectivement améliorer nos modes de fonctionnement, notamment dans le domaine de l'information. Car je dois reconnaître qu'elle est assurée aujourd'hui de façon quasi monopolistique par les syndicats ; ce qui n'est pas équilibré. Je me suis d'ailleurs entendu reprocher récemment d'avoir adressé directement une lettre aux enseignants. Mais cela ne me dissuade aucunement de continuer ; il me paraît en effet indispensable d'établir et de renforcer un lien direct avec eux. Ne serait-ce que pour éviter des malentendus, comme sur la question du remplacement des professeurs absents : 25% des établissements

m'ont doré et déjà réexpédié un protocole d'accord sur ce sujet ! Voilà exactement le genre de faits sur lesquels je dois pouvoir communiquer, sans en laisser le monopole aux syndicats.

Il n'en reste pas moins que la gestion des ressources humaines est en partie assurée dans votre ministère par les syndicats. Est-ce normal ?

Le problème est surtout qu'au fil du temps, certains se sont exagéré leurs prérogatives en ce domaine. Je suis très attaché au paritarisme, qu'on ne s'y trompe pas, mais j'aimerais être très clair : la cogestion, pour moi, c'est non ! La gestion des ressources humaines, qui semble avoir été longtemps un mot tabou dans ce ministère, doit devenir plus transparente, dynamique et compréhensive... Plus humaine, en somme. J'entends par conséquent qu'elle n'appartienne qu'à ceux qui connaissent le mieux les personnels : les recteurs, les chefs d'établissement et les corps d'inspection. Et je compte sur eux pour mieux évaluer les enseignants, en intégrant dans leurs notes des valeurs comme celles de l'engagement, de la performance, du mérite... ainsi d'ailleurs que la bonne volonté mise à appliquer les lois, comme pour les remplacements d'absence, par exemple.

Qu'entendez-vous faire pour lutter contre ces dérives ou dysfonctionnements ?

Je viens de procéder à une refonte complète de la haute administration de mon ministère. Il n'y aura bientôt plus que trois directions générales et un secrétariat général. C'est à la fois plus simple, plus lisible, et, j'espère, plus performant. Je viens en outre de réunir les quatre cents plus hauts cadres afin de leur transmettre directement ce que j'attends d'eux. Et ce que j'en attends, c'est d'abord une plus grande cohésion. Nous ne devons pas agir les uns contre les autres, mais tous ensemble, pour l'amélioration du service rendu aux élèves, chacun dans son rôle. Chacun dans son rôle, j'insiste : c'est important ».

Quel plus bel hommage aux commissaires paritaires du SNES ? En 1999, Claude ALLEGRE justifiait la déconcentration du mouvement national par sa volonté de mettre à bas le travail des élus du SNES et faire que l'administration soit au plus près des collègues ! 6 ans après les coupables sont toujours les mêmes !

LE MARDI 6 DECEMBRE : VOTEZ POUR EUX